

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté N° 234 /MENA/DRH du 17 AOUT 2023

portant Nomination de Directeurs Régionaux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation au titre
de l'année scolaire 2023-2024

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- vu : la Constitution ;
- vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- vu : la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- vu : la loi n°2014-451 du 05 août 2014, portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- vu : le décret n°93-609 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- vu : le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- vu : le décret n°2022-269 du 19 avril 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- vu : le décret n°2022-270 du 20 avril 2022, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- vu : le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service ;

ARRÊTE

Article 1 : Les Secrétaires Généraux dont les noms suivent sont nommés dans la fonction de Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation conformément au tableau ci-dessous:

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOMS	GENRE	EMPLOI	DRENA D'ORIGINE	DRENA D'ACCUEIL
1	254049L	N'GORAN Ahou Sidonie épse DIOMANDE	F	Insp Princ	YAMOOUSSOUKRO	DANANE
2	231251C	M'BRA Kouakou Jean Pierre	M	Insp Princ	BOUNA	TOUBA



234

17 AOUT 2023

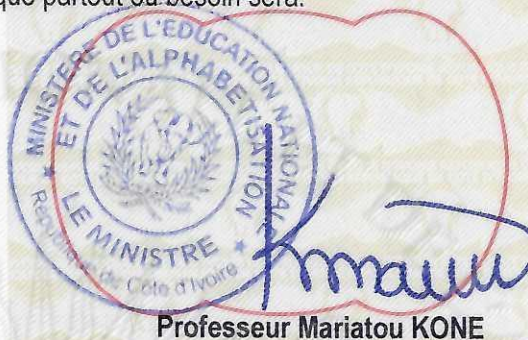
N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOMS	GENRE	EMPLOI	DRENA D'ORIGINE	DRENA D'ACCUEIL
3	273065F	SEVEDE Anzoumana	M	Insp Péd Princ	DANANE	FERKESSEDOUGOU
4	248916G	Mme ASSIE Née KOUAME N'guessan Pélagie	F	Insp Princ	ABIDJAN 1	SEGUELA
5	236652B	Drissa BAMBA	M	Prof de Lycée	BONGOUANOU	SOUBRE

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages liés à leur fonction ;

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA /CAB 1
DRH 1
IGENA 1
DRENA 1
CHRONO 1
INTÉRESSÉ (E) 1



Professeur Mariatou KONE

